

CRS 260310

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU VENDREDI 26 MARS 2010****COMPTE RENDU SOMMAIRE****APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2010**

Aucune remarque n'étant formulée, le procès verbal est approuvé.

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT – RAPPORTS D'ACTIVITES  
2007 ET 2008**

Le Conseil Municipal prend acte des rapports d'activités 2007 et 2008 de la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement.

**TRANSFERTS DE DOMANIALITES – CONVENTION ENTRE LE CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE  
ET LA VILLE DE SAUMUR**

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer la convention à intervenir, réglant les modalités du transfert des sites suivants :

- secteur Bournan, constitué par la RD347 reliant le giratoire Bournan et la limite de commune avec celle de Distré et la RD960 (route de Doué) reliant le giratoire de Bournan et celui de Pocé.
- giratoire Weygand afin d'assurer la liaison entre la RD161 passant par le giratoire du Carrousel et la RD 347.

**PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) – ADAPTATION DES MODALITES D'APPLICATION DES REGLES  
APPLICABLES AU SECTEUR DES AUBRIERES (RUES LOUIS JOSEPH ET "GUILTE" BOIVIN) – OPERATION  
DE CONSTRUCTION DE 24 LOGEMENTS SOCIAUX A SAUMUR LOIRE HABITAT – MODIFICATION  
SIMPLIFIEE N° 1**

Approbation des modifications suivantes du Plan Local d'Urbanisme pour le secteur 1 AUcb des Aubrières :

- l'article 1AUcb 7 du Plan Local d'Urbanisme de Saumur est ainsi complété :

"Pour les programmes de logement comportant des logements locatifs sociaux, le retrait est ramené à 6 m au nu extérieur des façades, les fondations devant s'implanter à 7 m minimum.

- l'article 1AUcb 9 du Plan Local d'Urbanisme de Saumur est ainsi complété :

"Pour les programmes de logements comportant des logements locatifs sociaux, l'emprise au sol est portée à 37,5 %.

- l'article 1AUcb 10 du Plan Local d'Urbanisme de Saumur est ainsi complété :

"Pour les programmes de logements comportant des logements locatifs sociaux, la hauteur à l'égout du toit est portée à 6,5 m."

"L'emplacement réservé pour voie publique n° 20 au bénéfice de la commune est supprimé."

Il est précisé :

- que la délibération fera l'objet d'un affichage aux portes principales de l'Hôtel de Ville de Saumur et des mairies annexes des communes associées de Bagneux, Saint-Hilaire-Saint-Florent, Saint-Lambert des Levées et Dampierre-sur-Loire, pendant un mois ;
- qu'une mention de cet affichage sera, en outre, insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département ;
- que la délibération sera publiée au Recueil des Actes Administratifs mentionné à l'article R. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et qu'elle sera exécutoire à compter de sa réception en Sous-Préfecture et dès l'exécution de l'ensemble des formalités, prévues ci-dessus, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué ;
- que le Plan Local d'Urbanisme sera mis à jour par arrêté municipal.

#### **65 QUAI MAYAUD A SAUMUR - SERVITUDE DE PASSAGE PUBLIC AU PROFIT DE LA VILLE DE SAUMUR**

Constitution d'une servitude de passage public reliant la ruelle de l'Enfer et le quai Mayaud, au profit de la Ville de Saumur sur les parcelles cadastrées :

- section AR n° 104 appartenant à la copropriété "Syndic du 65 Quai Mayaud"
- section AR n° 274 et 277 appartenant aux Consorts CHANDOUINEAU
- section AR n° 408 appartenant à la copropriété du "Belvédère"

Le passage ainsi créé devra rester ouvert au public, chaque jour, de 9 h à 20 h.

Les grilles installées à chaque extrémité du passage 65 quai Mayaud, seront fournies par la copropriété du "Syndic du 65 Quai Mayaud" et devront être équipées de gâche électrique et de système digicode qui seront mis en place aux frais de la Ville de Saumur.

Cette servitude est consentie gratuitement en contrepartie des équipements de sécurisation fournis par la Ville de Saumur ainsi que les travaux de réfection du passage.

Les frais d'acte notarié seront à la charge de la Ville de Saumur.

Pouvoir est donné à Monsieur le Maire pour signer l'acte de constitution de servitude à intervenir.

#### **RUE DU CHEMIN VERT A SAUMUR - IMPLANTATION D'UNE LIGNE ELECTRIQUE SOUTERRAINE SERVITUDE AU PROFIT D'ERDF**

Constitution d'une servitude de réseau, à titre gratuit, au profit d'Electricité Réseau Distribution France concernant une ligne électrique souterraine existante sur la parcelle cadastrée section CL n° 32 rue du Chemin Vert à Saumur.

La servitude sera réitérée en la forme notariée aux frais d'Electricité Réseau Distribution France.

Tous pouvoirs sont donnés à Monsieur le Maire afin de signer la convention et l'acte authentique de constitution de servitude à intervenir.

**58-60 RUE D'ORLEANS A SAUMUR - CESSION D'UN TERRAIN AU PROFIT DE L'INDIVISION DOUILLARD**

Cession d'une parcelle non bâtie située 58-60 rue d'Orléans à Saumur, d'une contenance de 88 m2, au profit de l'Indivision Douillard, moyennant le prix net et forfaitaire de 13 200 €.

L'acte de vente sera régularisé aux frais de l'acquéreur, la signature devant intervenir au plus tard le 30 juin 2010.

Il est précisé que la valeur nette comptable s'établit comme suit :

- prix de la cession	13 200,00 €
- valeur nette du bien cédé	762,25 €
soit une plus value s'élevant à	12 437,75 €

Pouvoir est donné à Monsieur le Maire pour signer l'acte de vente à intervenir.

**ENSEMBLE IMMOBILIER SITUE 369 RUE DU CHEMIN VERT A SAUMUR - CESSION A MADAME PELISSIER**

Annulation de la délibération n° 2008/194 du Conseil Municipal du 26 septembre 2008.

Cession, au profit de Madame PELISSIER, d'un ensemble immobilier situé 369 rue du Chemin Vert à Saumur d'une contenance de 419 m2, moyennant le prix net et forfaitaire de 78 000 €.

L'acte de vente sera régularisé aux frais de l'acquéreur, la signature devant intervenir le 30 avril 2010 au plus tard.

Il est précisé que la valeur nette comptable s'établit comme suit :

- prix de la cession	78 000,00 €
- valeur nette du bien cédé	20 449,92 €
soit une plus value s'élevant à	57 550,08 €

Pouvoir est donné à Monsieur le Maire pour signer l'acte de vente à intervenir.

**PROJET DE RENOVATION URBAINE - QUARTIER DU CHEMIN VERT A SAUMUR - 541 RUE ROBERT AMY - ACQUISITION D'UNE EMPRISE DE TERRAIN A MONSIEUR ET MADAME SEGALA**

Acquisition d'une emprise de terrain en nature de jardin, d'une profondeur de 25 mètres et d'une surface approximative de 200 m2, située 541 rue Robert Amy à Saumur, appartenant à Monsieur et Madame SEGALA, moyennant le prix de 11 € le m2, le montant total définitif étant déterminé après mesurage du terrain par les soins d'un géomètre.

Il est précisé, qu'au titre des clauses particulières, la Ville de Saumur s'engage à :

- reconstituer, à ses frais, une clôture à la nouvelle limite parcellaire dès que les travaux d'aménagement de l'opération envisagée se réaliseront ;
- mettre à disposition des vendeurs le terrain, jusqu'à utilisation définitive par la commune et ce, à titre gratuit, suivant une concession d'usage temporaire d'une réserve foncière.

L'ensemble des frais afférents à cette acquisition sera pris en charge par la Commune.

Pouvoir est donné à Monsieur le Maire pour signer l'acte de vente à intervenir ; la signature devant intervenir au plus tard le 30 juin 2010.

## **ENSEMBLE IMMOBILIER SITUE 5 RUE DE ROUEN A SAUMUR – CESSION AU PROFIT DE LA SIEMS**

Cession d'un ensemble immobilier précédemment à usage de garage automobiles situé 5 rue de Rouen à Saumur d'une contenance globale de 3319 m<sup>2</sup> au profit de la SIEMS, moyennant le prix net et forfaitaire de 528 200 € correspondant au prix d'achat par la Commune.

La cession est soumise à la condition suspensive d'obtention par l'acquéreur du permis de construire purgé des délais de recours des tiers et du retrait administratif.

Les travaux de dépollution du site seront effectués par la SIEMS, la Ville s'engageant à régler les frais correspondants estimés entre 40 000 € et 50 000 €.

Autorisation donnée à l'acquéreur pour déposer les demandes d'autorisations d'urbanismes nécessaires à la réalisation de son projet.

L'acte de vente sera régularisé en la forme administrative par les services de la Ville de Saumur, aux frais de l'acquéreur, la signature devant intervenir dès la délivrance du permis de construire purgé des délais de recours des tiers et du retrait administratif.

Il est précisé que la Valeur Nette Comptable s'établit à 528 200 € correspondant au prix de la cession.

Pouvoirs sont donnés :

- à Monsieur le Maire pour recevoir l'acte de vente à intervenir
- au Premier Adjoint pour signer ledit acte.

## **2 RUE DES CARABINIERS DE MONSIEUR A SAUMUR – CESSION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER AU PROFIT DE MONSIEUR DEGROISE**

Cession d'un ensemble immobilier situé 2 rue des Carabiniers de Monsieur à Saumur, d'une contenance de 76 m<sup>2</sup>, au profit de Monsieur Maurice DEGROISE, moyennant le prix net et forfaitaire de 35 000 €.

L'acte de vente sera régularisé aux frais de l'acquéreur, la signature devant intervenir au plus tard le 15 mai 2010.

Il est précisé que la valeur nette comptable s'établit comme suit :

- prix de la cession	35 000,00 €
- valeur nette du bien cédé	0,00 €
soit une plus value s'élevant à	35 000,00 €

Pouvoir est donné à Monsieur le Maire pour signer l'acte de vente à intervenir.

## **ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ DE CHANTEMERLE A BAGNEUX – CREATION D'UN FOSSE D'EVACUATION DES EAUX PLUVIALES – ACQUISITION RIGAULT-RICHARD**

Acquisition d'une emprise d'une largeur de 5 à 8 mètres à distraire du fond de la parcelle cadastrée section 016 DZ n° 24, située au lieudit "Chantemerle nord" à Bagneux, appartenant à Monsieur et Madame RIGAULT-RICHARD, moyennant le prix de 4,50 € le m<sup>2</sup>, le montant total définitif étant déterminé après mesurage du terrain par les soins d'un géomètre.

L'ensemble des frais de géomètre et de notaire afférents à cette acquisition sera pris en charge par la Commune.

Pouvoir est donné à Monsieur le Maire pour signer l'acte de vente à intervenir ; la signature devant intervenir au plus tard le 30 juin 2010.

## **POLE D'ECHANGES MULTIMODAL GARE SNCF -DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'UNION EUROPEENNE (FEDER)**

Approbation de la demande de subvention d'un montant de 72 308,36 € pour un coût global de 238 429,90 € HT.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour solliciter les subventions correspondantes auprès de l'Union Européenne au titre du FEDER.

Au cas où les cofinancements attendus ne seraient pas obtenus, la Ville de Saumur s'engage à honorer la différence par autofinancement.

## **PATRIMOINE MOBILIER - PROGRAMME DE RESTAURATION 2010 - DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Adoption du programme 2010 de restauration d'un montant global de 21 998,98 € TTC.

La Ville, propriétaire des œuvres, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux.

Des subventions aussi élevées que possible seront sollicitées auprès de l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et du Conseil Général étant précisé que l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles) peut subventionner une partie de l'opération pour un montant de 4 977,60 €, et le Conseil Général pour un montant de 4 261 €.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer les conventions à intervenir.

## **OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT (OPH) SAUMUR LOIRE HABITAT - REQUALIFICATION DES ESPACES EXTERIEURS DU QUARTIER "OILLERIE" - CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS (CDC) GARANTIES D'EMPRUNTS**

Annulation de la délibération n° 2010/13 du Conseil Municipal du 10 février 2010.

Garantie communale accordée à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt à l'Amélioration Inflation (PAM) d'un montant maximum de 209 200 € que l'Office Public de l'Habitat Saumur Loire Habitat se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) pour financer une opération de requalification des espaces extérieurs dans le cadre de la résidentialisation du quartier "Oillerie", boulevard Henri Dunant et rue des Ecuries à Saumur.

Autorisations données à Monsieur le Maire ou à l'adjoint chargé des Finances pour :

- intervenir au nom de la Ville de Saumur au contrat de prêt qui sera passé entre la CDC et l'OPH Saumur Loire Habitat ;
- signer la convention de garantie d'emprunt à intervenir entre la Ville de Saumur et l'OPH Saumur Loire Habitat.

## **ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - EXERCICE 2010**

Attribution des subventions de l'exercice 2010 dont le détail peut être consulté auprès de la Direction des Finances et des Marchés Publics aux jour et heure d'ouverture de l'Hôtel de Ville.

## PERSONNEL MUNICIPAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS 2010

Approbation des modifications suivantes :

Transformation suite à concours :

EMPLOI/ GRADE	Cat	Temps	POSTE		EMPLOI/ GRADE	Cat	Temps
			-	+			
Adjoint administratif de 2ème classe	C	80%	-1	+1	Rédacteur	B	80%

Créations de poste :

- 3 postes de gardien de police municipale
- 4 "CAE-Passerelle" pour les fonctions d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet pour une durée de 12 mois
- 3 "CAE-Passerelle" pour les fonctions d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps partiel à raison de 20 heures hebdomadaires pour une durée de 12 mois
- 2 "CAE -passerelle" pour les fonctions d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps partiel à raison de 20 heures hebdomadaires pour une durée de 12 mois
- 1 "CAE-Passerelle" pour les fonctions d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet pour une durée de 12 mois
- 2 "CAE-Passerelle" pour les fonctions d'adjoint du patrimoine à temps complet pour une durée de 12 mois

Transformations suite avancement de grade ou promotion interne :

Grades	+	-
Adjoint administratif de 1ère classe	13	3
Adjoint administratif de 2ème classe		13
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	1
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	3	1
Adjoint technique de 1ère classe		3
Adjoint technique principal de 1ère classe	3	
Adjoint technique principal de 2ème classe	3	5
Agent de maîtrise	2	2
Agent de maîtrise principal	1	
Attaché	1	3
Attaché principal	3	
Brigadier		1
Brigadier- chef principal	1	
Contrôleur de travaux	1	
Educateur de jeunes enfants		1
Educateur principal de jeunes enfants	1	
Ingénieur	1	
Rédacteur	1	5
Rédacteur chef		1
Rédacteur principal	5	
Technicien supérieur		2
Technicien supérieur chef		1
Technicien supérieur principal	2	
<b>Totaux</b>	<b>42</b>	<b>42</b>

## REGIE D'AVANCES ET DE RECETTES DU STATIONNEMENT PAYANT - DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE DU REGISSEUR

Avis favorable à la demande de remise gracieuse présentée par le régisseur.

## FINANCEMENT AUX ECOLES PRIVEES - CONTRIBUTION DE LA VILLE AUX ORGANISMES DE GESTION DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE (OGEC) - EXERCICE 2010

Participation aux frais de fonctionnement des écoles privées pour l'exercice 2010 sur la base des montants suivants :

- classes élémentaires : 421,70 € par élève et par an
- classes maternelles : 1 043 € par élève et par an
- classes d'Intégration Scolaire (CLIS) : 447,20 € par élève et par an.

Le Conseil Municipal prend acte des montants prévisionnels qui seront versés au OGEC pour l'année 2010. Ces sommes seront réglées en quatre versements trimestriels, le 4<sup>ème</sup> versement étant ajusté afin de prendre en compte les effectifs de la rentrée scolaire 2010/2011 pour la participation à valoir sur la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2010.

## VOLET JEUNESSE DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE CONCLU ENTRE LA VILLE ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF) DE L'ANJOU - AVENANT POUR LE FINANCEMENT DE L'EXTENSION DE L'ACCUEIL A LA JOURNEE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS DES LUTINS

Approbation de l'avenant au Contrat Enfance Jeunesse (volet jeunesse) conclu le 27 novembre 2007 par la Ville de Saumur avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Anjou (CAF), aux côtés de la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement, relatif au financement de l'action nouvelle "extension de l'accueil de loisirs collectif sans hébergement des Lutins".

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer l'avenant à intervenir avec la CAF de l'Anjou.

## SAUMUR COMMUNE TOURISTIQUE - DEMANDE DE CLASSEMENT

Décision de solliciter auprès du Préfet la dénomination de "commune touristique".

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour entreprendre toutes les démarches et pour signer tous documents à intervenir.

## LISTE DES MARCHES SUPERIEURS A 20 000 € HT PASSES EN 2009 - INFORMATION

Les membres du Conseil Municipal sont informés de la liste des contrats conclus en 2009, dont le montant est supérieur à 20 000 € HT, et du nom des attributaires.

## COMPTE RENDU DES DECISIONS

Lecture du compte rendu des décisions prises par le Maire du 11 février 2010 au 24 mars 2010 sous les numéros 2010/10 à 2010/27 en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été donnée par délibération n° 2009/46 du Conseil Municipal du 27 mars 2009.

Saumur, le mardi 30 mars 2010  
Le Maire de la Ville de Saumur,

*Signé*

Michel APCHIN